

Les élus de la Communauté de communes s'opposent à la proposition de M. le Préfet

Avec 31 voix contre, la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présentée par M. le préfet des Bouches-du-Rhône a été rejetée à une très large majorité en séance du 6 juillet par les élus de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles. Extrait de la délibération adoptée...

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) a conduit Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône à présenter ses prescriptions pour l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) en date du 22 avril 2011 dans le cadre de l'installation de la Commission répartitionnelle de coopération intercommunale (CDCI).

Les trois principales prescriptions du SDCI

1/ Suppression d'une discontinuité territoriale et intégration des communes isolées : cela concerne les communes de Cuges les Pins, Gardanne, Gréasque, Plan d'Orgon, Orgon, Mollégès, Les Saintes Maries de la Mer.

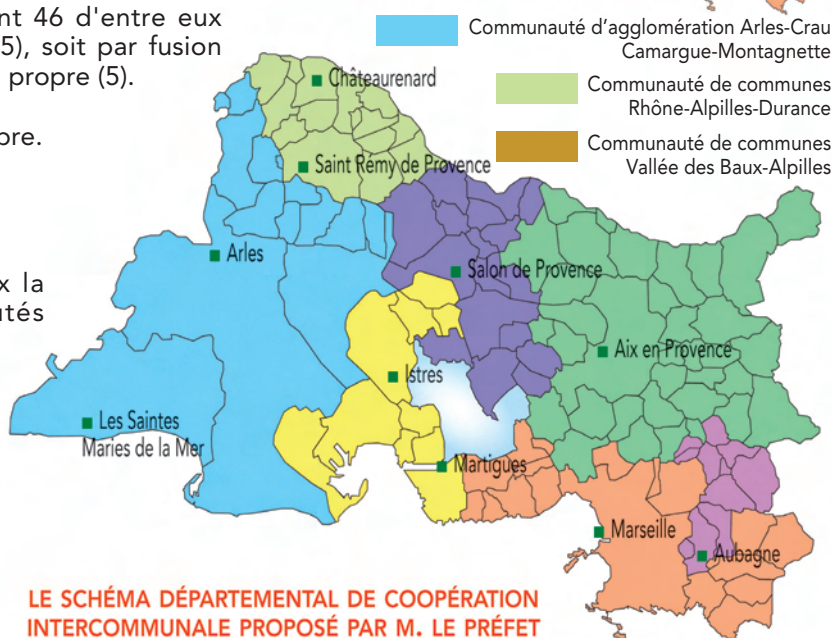
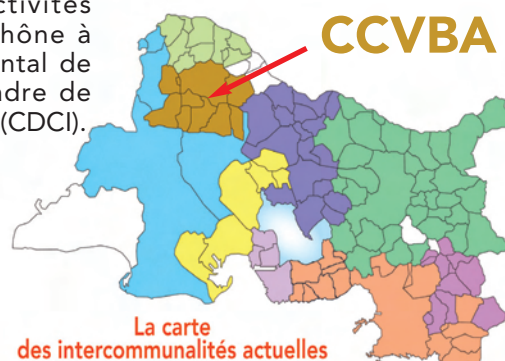
2/ Rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux et mixtes. Sur les 94 syndicats existants dans le département 46 d'entre eux seraient voués à disparaître soit par dissolution (25), soit par fusion entre eux (16), soit par fusion avec un EPCI à fiscalité propre (5).

3/ Rationalisation de la carte des EPCI à fiscalité propre.

Les propositions du Préfet en Pays d'Arles : la scission de la CCVBA

Monsieur le Préfet propose de scinder en deux la CCVBA et de créer deux nouvelles communautés d'agglomération :

1/ La première regrouperait la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM), huit communes de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (Aureille, Les Baux de Provence, Fontvieille, Mas Blanc des Alpilles, Maussane les Alpilles, Mouriès, Le Paradou, Saint Étienne du Grès) ainsi que la commune des Saintes Maries de la Mer. Cet EPCI compterait 14 communes pour plus de 95.000 habitants.



LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE PROPOSÉ PAR M. LE PRÉFET

ADMINISTRATION Le contrôle de légalité se dématérialise par télétransmission

La CCVBA a décidé de proposer à ses communes membres une solution sécurisée pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité assuré par les services préfectoraux. Cette prestation est assurée par la société CDC



FAST qui est une filiale de la Caisse des dépôts. Cette formule numérique de télétransmission de traitement d'actes permet aux collectivités petites ou grandes de gagner du temps et de faire des économies réelles en termes de coûts d'affranchissements postaux ou de papier.

ÉCONOMIE LOCALE Commerces et environ- nement

Du 5 au 15 octobre des commerçants du territoire des Alpilles se sont mobilisés pour le développement durable en participant à l'opération "Mon commerçant, mon environnement". Cette opération organisée par la Chambre de commerce et d'industrie territoriale du Pays d'Arles, a été soutenue par le Conseil Régional PACA, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, la Communauté de communes de Rhône-Alpilles-Durance, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, le Parc Naturel Régional des Alpilles et le Parc Naturel Régional de Camargue. La CCVBA a notamment offert à huit de ses communes qui en ont fait la demande le pack communication de l'opération "Mon commerce mon environnement".



2 ● ● ● ● LE MOT DU PRÉSIDENT

(Photo: Service communication Marie de Saint-Rémy de Provence)



Hervé Chérubini

- Président de la Communauté
de Communes Vallée-des-Baux-Alpilles

Le principe du partenariat (voir notre article en page 5) qui conduira la CCVBA à devenir "Territoire associé" de cet événement culturel et économique de portée internationale, a, en effet été posé, le 4 novembre dernier dans le cadre d'une réunion de la Commission économique-culturelle de la Communauté de communes qui recevait Ulrich Fuchs, Directeur général adjoint et Bertrand Collette, Chargé de mission coordination territoriale et grands chantiers de l'association MP 2013.

Nos échanges avec l'association nous ont également permis d'évoquer concrètement les projets qui se déploieraient directement sur notre territoire ou seront porteurs de liens entre les Alpilles et d'autres sites du vaste périmètre couvert par Marseille Provence 2013. Ont notamment été évoquées les relations pouvant être créées entre le GR 2013, sentier de découverte pédestre conçu pour l'événement, et le GR6 cheminant dans les Alpilles ou encore la grande transhumance organisée par MP 2013 qui traversera les Alpilles via Saint-Rémy de Provence et Maussane-les-Alpilles.

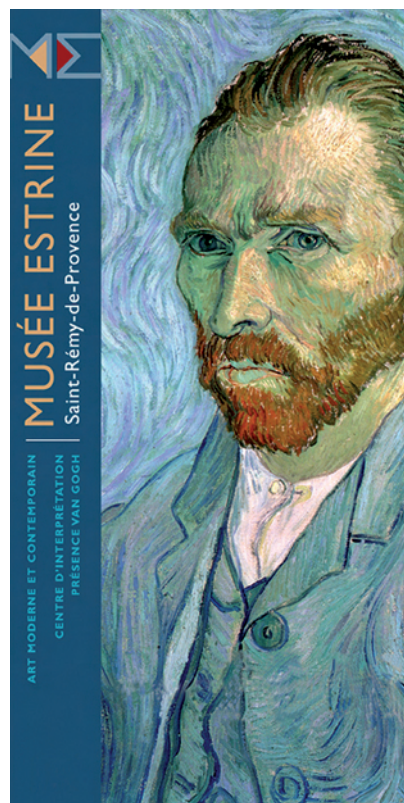
D'autres projets, inscrits dans le document consacré à un programme culturel de territoire pour les Alpilles, élaboré en juin 2010 par les élus à la culture des dix communes membres de la CCVBA, ont fait l'objet d'échanges approfondis, tels que "Les paysages de Van Gogh" porté par le musée Estrine et la Fondation Van Gogh, "Ariane", parcours découverte des Alpilles ponctué d'événements artistiques ou "Paysages sonores" initié par l'école de musique Saint-Rémy/ACCM. Ces projets seront présentés au prochain Conseil d'administration de MP 2013.

La collaboration qui se dessine aujourd'hui avec l'association Marseille Provence 2013, dont nous nous félicitons, s'inscrit dans une démarche de fond engagée depuis plus de deux ans par la CCVBA qui a voulu mobiliser les élus en charge de la culture de ses dix communes membres dans une réflexion partagée sur la culture comme facteur de développement et de rayonnement de notre territoire.

Cette démarche a été officialisée, en début d'année, par la création de la Commission économique-culturelle qui confirme notre volonté de collaborations intercommunales et de partage des ressources culturelles et patrimoniales très riches qui sont les nôtres.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la CCVBA est sur le point de finaliser les conditions de son entrée officielle dans le territoire de "Marseille Provence 2013" (MP 2013), capitale européenne de la culture.

Le principe du partenariat (voir notre article en page 5) qui conduira la CCVBA à devenir "Territoire associé" de cet événement culturel et économique de portée internationale, a, en effet été posé, le 4 novembre





2/ La seconde regrouperait la Communauté de communes Rhône-Alpilles-Durance, les communes actuellement isolées d'Orgon, Plan d'Orgon, Mollégès ainsi que les communes d'Eygalières et de Saint Rémy de Provence. Cet EPCI compterait 15 communes pour 65.000 habitants.

3/ La dissolution du Syndicat mixte pour la gestion des écoles de musique des Alpilles et de la Camargue (SMIGPEMAC).

4/ La fusion partielle du Syndicat intercommunal de sécurité civile de la Vallée-des-Baux avec le Syndicat mixte ouvert Concors-Sainte-Victoire.

5/ La création d'un * Pôle Métropolitain * (voir encadré en page 4) excluant notamment la CCVBA.

Les arguments des élus de la CCVBA en faveur du maintien de la CCVBA

- La disparition de la CCVBA est profondément regrettable de même que sa scission alors qu'elle est une intercommunalité des plus anciennes du département des Bouches-du-Rhône.

- Les Alpilles ne sont pas des montagnes infranchissables comme pourrait le laisser supposer le projet de SDCI, dans la mesure où, d'une part, l'existence d'une entité Alpilles est indéniable et, d'autre part, le temps de traversée des Alpilles est de moins de dix minutes entre Maussane les Alpilles et Saint Rémy de Provence.

- Ce territoire à la forte cohérence ne doit pas être scindé arbitrairement puisque la totalité de la CCVBA fait partie du Parc naturel régional des Alpilles reconnu par les services de l'État en 2007.

- Les arguments invoqués dans le projet de SDCI pour procéder à la scission de la CCVBA font preuve d'une incroyable méconnaissance du territoire des Alpilles (par exemple, les communes de Saint Étienne du Grès et de Mas Blanc des Alpilles ne sont, en aucun cas, des communes situées sur le versant sud des Alpilles comme indiqué dans le schéma).



Photo : CCVBA.

Les élus considèrent le territoire des Alpilles parfaitement cohérent humainement, culturellement, comme d'un point de vue touristique et environnemental.

- Le territoire des Alpilles est parfaitement cohérent humainement, culturellement, ainsi que du point de vue touristique et environnemental et la ville de Saint Rémy de Provence est indéniablement la ville phare des Alpilles (Cf. analyse de l'INSEE produite dans le projet de SDCI identifiant Saint Rémy de Provence comme bassin de vie).

- Le tourisme qui relie étroitement Saint Rémy de Provence (les Antiques, Glanum...), les Baux de Provence (Château, Cathédrale d'image...), Eygalières (Chapelle Saint Sixte), Fontvieille (Moulin de Daudet), n'est pas abordé dans le SDCI alors qu'il s'agit d'une activité essentielle au sein des Alpilles et d'une préoccupation commune des Maires des Alpilles.

- La réforme de la taxe professionnelle, voulue par le Gouvernement en place, a augmenté le potentiel fiscal de la CCVBA et a engendré un transfert du produit des taxes ménages dans son budget qui a permis aux élus communautaires d'inscrire, dès cette année, (voir le budget primitif 2011 en page 8) des crédits permettant de réaliser des investissements communautaires importants sans faire appel à l'emprunt.

- La CCVBA peut envisager sereinement l'avenir de ses recettes fis-

cales par le fait d'être l'EPCI des Bouches-du-Rhône qui abonde le plus le FNGIR (3. 539 781 €). Cette situation permet donc à la CCVBA de pouvoir tabler sur des bases fiscales dynamiques et non pas sur une compensation figée versée par l'État.

- Contrairement aux allégations du projet de SDCI, la CCVBA ne limite pas son activité au seul traitement des ordures ménagères.

- Dans le cadre de sa compétence "développement économique", celle-ci a déjà dépensé plusieurs millions d'Euros pour réaliser des extensions de zones d'activités. Cette tendance se confirme en 2011. Également, dans l'exercice de sa compétence "développement économique", la CCVBA est la première du Pays d'Arles à avoir commencé des travaux visant à la réalisation d'une boucle locale haut débit. Ces travaux devraient se terminer fin 2011.

- Dans le cadre de sa compétence "création et fonctionnement d'un chenil-fourrière animale" la CCVBA est en train de réhabiliter la fourrière animale des Baux de Provence qui, à l'échelle des Alpilles, représente un investissement considérable.

● Concernant sa compétence obligatoire "définition et harmonisation d'une politique foncière dans les zones naturelles de l'espace communautaire" la CCVBA est en voie de conclure une convention tripartite avec la Safer et le Parc naturel régional des Alpilles visant à mettre en place une animation foncière agricole sur le territoire communautaire qui permettra notamment aux dix communes membres de la CCVBA d'avoir une politique foncière agricole commune.

En conclusion

● Le schéma proposé ne répond pas à l'exigence de pertinence des territoires posée par la loi.

● Il ressort du schéma proposé, voire imposé, un manque de concertation entre les services de l'État et la CCVBA.

● Ce schéma ne respecte pas à la libre détermination des communes et de leurs établissements publics.

Les élus ont exprimé leur désaccord avec la proposition de M. le Préfet

Les élus ont manifesté leur désaccord en votant :

● Contre la scission de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles prévoyant le rattachement des communes d'Eygalières et de Saint-Rémy de Provence à la Communauté de communes Rhône-Alpilles-Durance et le rattachement des communes

d'Aureille, des Baux de Provence, de Fontvieille, de Mas Blanc des Alpilles, de Maussane les Alpilles, de Mouriès, du Paradou, de Saint Étienne du Grès à la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette.

● Pour le maintien de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles en l'état.

● Contre la dissolution du SMIGPE-MAC, qui dans le projet de SDCI du 22 avril 2011, n'a aucune justification.

● Contre la fusion des PIDAF qui doivent être conservés dans leur gestion actuelle et conséquence de rejeter le projet de SDCI en l'état global des prescriptions de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône.

● De conditionner son avis définitif à la prise en compte de la libre

détermination des organes délibérants des instances locales et intercommunales impactées par les prescriptions de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône.

● De répondre à Monsieur le Préfet sur ses orientations hors SDCI en lui indiquant être pour le choix de la constitution d'un * Pôle métropolitain * rassemblant toutes les communautés de communes, d'agglomération et urbaine au sein du département des Bouches-du-Rhône sachant que cette prise de position, qui privilégie le maintien d'un service public de proximité, s'accompagne du refus de toute forme de métropole qui s'imposerait aux communes et aux EPCI contre leur avis.

Aujourd'hui un consensus entre les trois intercommunalités semble se dégager pour conserver les trois EPCI en l'état.



Photo : CCVBA.

La mise en place d'une animation foncière agricole sur le territoire communautaire va permettre notamment aux dix communes membres de la CCVBA d'avoir une politique foncière agricole commune.

* A propos du Pôle Métropolitain * Dans la déclaration commune du 12 septembre, les neuf présidents d'EPCI des Bouches-du-Rhône réunis à Marseille se sont exprimés sur la constitution d'un Pôle Métropolitain. Explications...

Les Présidents des neuf intercommunalités des Bouches-du-Rhône, réunis au siège de la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole, le lundi 12 septembre, ont réaffirmé leur attachement collectif aux principes de libre administration et d'auto-détermination des communes et des intercommunalités, en reconnaissant le droit à chaque EPCI de choisir la meilleure des formes d'organisation possible à l'intérieur de ses propres limites géographiques.

Ils ont confirmé leur volonté de créer un Pôle Métropolitain, outil de coopération au sein de l'espace métropolitain, sous la forme d'un syndicat mixte et souhaité que le Pôle métropolitain soit porteur de véritables projets au service d'une stratégie territoriale ambitieuse élaborée collégialement, se déclinant en actions concrètes à forte dimension métropolitaine et utiles à l'avenir des territoires et des populations.

De l'état de cette discussion sur le "processus de création du pôle métropolitain", les Présidents des neuf intercommunalités des Bouches-du-Rhône souhaitent finaliser en 2012 un protocole d'accord qui définira le cadre et les modalités d'intervention du pôle métropolitain dans l'objectif de sa création en 2013. Ce calendrier réaliste permettra aux intercommunalités de s'engager dans une démarche volontaire qui les garantira du risque futur de toute décision autoritaire.

La déclaration du 12 septembre a été complétée par celle du 25 novembre dernier dans laquelle les neuf présidents d'EPCI des Bouches-du-Rhône, réunis à Aubagne, ont défini 10 propositions de coopération concrètes ainsi que le calendrier et l'élaboration du protocole d'accord. * (Plus d'infos voir la page Pôle métropolitain sur www.vallee-des-baux-alpilles.com)



CCVBA - Marseille-Provence 2013 : les modalités de participation sont définies

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
fera partie des territoires associés de Marseille-Provence 2013

Après deux années de concertation * au travers de nombreuses réunions de travail des membres du Comité de pilotage "CCVBA - Marseille Provence 2013" présidé par Martine Lagrange, adjointe au maire de Saint Rémy de Provence, un projet global a été soumis aux instances de Marseille Provence 2013. Durant cette période, le Président Hervé Chérubini et les élus du Conseil communautaire ont mesuré pleinement l'importance de la participation du territoire des Alpilles à Marseille-Provence 2013. Une participation justifiée pour des raisons d'ordre : économique, culturel, patrimonial mais aussi en termes de cohérence et de continuité du territoire départemental.



Infographie : Marseille Provence 2013.

Les démarches engagées par le Comité de pilotage auprès des responsables de l'association porteuse du projet Marseille-Provence 2013 se sont concrétisées au fil des mois par la reconnaissance des Alpilles comme "Territoire associé" de cet événement de portée mondiale.

A l'international

Marseille-Provence 2013, un événement international dont les premiers effets et retombées économiques se feront ressentir dans un avenir qui se rapproche assurément à grand pas. Les élus du Conseil communautaire de la

CCVBA sont heureux qu'à ce jour les Alpilles rayonnent au sein d'une globalité territoriale cohérente (voir carte ci-dessus). Que les Alpilles soient présentes au rendez-vous Marseille-Provence 2013. * (voir les bulletins d'informations de la CCVBA N°3 octobre 2010 et N°4 mai 2011) disponibles sur www.vallee-des-baux-alpilles.com



Internet : la boucle locale haut débit bientôt... bouclée

Faisant suite à l'étude relative à la couverture du territoire en ADSL commandée par le Pays d'Arles, la boucle locale haut débit internet pour le secteur du nord des Alpilles devrait être activée fin 2011, conformément aux prévisions annoncées dans le bulletin N° 4 de la CCVBA. Les personnes qui souhaitent savoir

Financement

Le financement européen FEDER représente 40% du montant des travaux, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (20%) pour un autofinancement de la CCVBA de 40%.

si leur ligne téléphonique est éligible au haut débit peuvent se renseigner

auprès de leur opérateur ou procéder à un test d'éligibilité en ligne. Pour rappel la CCVBA aura investi ces derniers mois plus de 300.000 € TTC pour la réalisation de ce programme de desserte du nord des Alpilles.



Photo : DR.

Le festival Apart 2011 en images

Pour la seconde année consécutive, la CCVBA a été partenaire du festival d'art contemporain Apart qui s'est tenue du 7 juillet au 17 août. Retour en images sur l'édition 2011



Photo : Jean Esposito.

à **Maussane les Alpilles** : Romain Mercier, Waï.B ont participé avec Nasser Aswadi, Roland de Leu et Franck Poupel, (tous artistes maussanais) à Apart 2011.



Photo : Service communication Mairie de Saint Rémy de Provence.

à **Saint-Rémy de Provence** : Concert sous la "Canopée blanche" de Jacques Salles, place Favier.

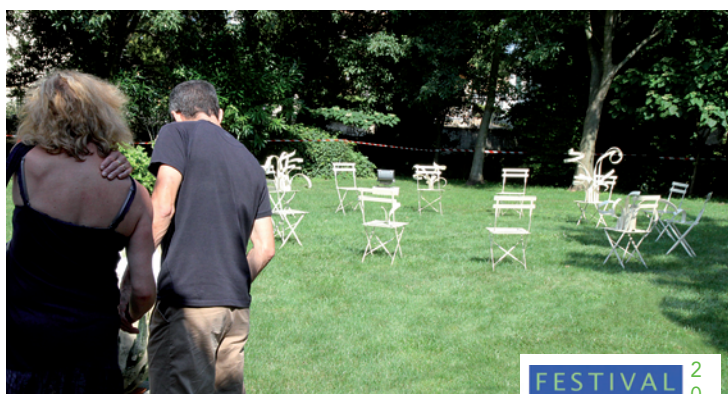


Photo : Service communication Mairie de Fontvieille.

à **Fontvieille** : Installation de chaises dans les luxuriants jardins d'Yvonne Étienne-Moulin.



à **Saint Étienne du Grès** : Travaux de Corinne Ferté et Tony Souliés dans le parc du château de Dalmeran.



Photo : Apart 2011



Photo : Service communication Mairie de Mouriès.

à **Mouriès** : Clôture de l'édition d'Apart 2011 dans le parc du célèbre Moulin Peyre.

aux **Baux de Provence** : Michel Fenard, Maire des Baux, accompagné de son épouse, de Laurent Ferra, délégué à la culture et Leila Voight, fondatrice du Festival Apart invitée à l'exposition Arman.



Photo : Jean Esposito.



Passe de 4 pour le Trophée Graines de Bouvine

Pour la quatrième année consécutive la CCVBA et la Fédération française de course camarguaise ont organisé ce trophée destiné aux élèves des écoles taurines



Le Trophée Graines de Bouvine est une compétition attendue par les espoirs de l'Aficion.

Comme chez les AS les coups de barrières y sont aussi tout à fait spectaculaires.

La 4^{ème} édition du Trophée Graines de Bouvine organisée par la Fédération française de course camarguaise en partenariat avec la CCVBA a trouvé son épilogue le 16 septembre dans les arènes communales de Maussane les Alpilles. Aujourd'hui sous l'impulsion de Laurent Geslin, Maire de Mas Blanc des Alpilles et ancien raseteur, cette compétition s'ancre dans les Alpilles. Elle permet à de jeunes

talents issus des écoles fédérales de raseteurs, de s'exprimer dans des conditions professionnelles. Six courses ont été organisées cette année.

LE PALMARES 2011 : 1^{er} prix Florian Rado. 2^{ème} prix Mickaël Poncet. Les autres jeunes raseteurs de l'édition 2011 sont : Johan Bréau, Jordan Magnetto, Ludovic Matéo, Gabriel Montésinos, David Roux et Smain Zbiri. Chez les bioûs N° 634 de Lautier prix du meilleur taureau. Le N° 508 de Ribaud (5^{ème}) gagne le second prix.



Lors de la finale les maires Laurent Geslin, Robert Del Testa, Jack Sautel, mais aussi Daniel Molina, Président du Club Taurin de la Vallée des Baux, et Christiane Molina, suppléante d'Hervé Chérubini au Conseil Général 13 ont salué les performances des jeunes raseteurs, le sérieux des organisateurs et l'intérêt des manadiers pour cette compétition.

Photos : Éric Auphan.



Les mairies

Aureille

Rue Mistral 13930 Aureille
© 04 90 59 92 01 Fax 04 90 59 93 80
contact@mairie-aureille.fr
www.aureille.fr

Les Baux de Provence

Grand-Rue 13520 Les Baux de Provence
© 04 90 54 34 03 Fax 04 90 54 49 23
mairie@lesbauxdeprovence.com
infos@lesbauxdeprovence.com

Eygalières

Place Marcel Bonein 13810 Eygalières
© 04 90 95 91 01 Fax 04 90 95 96 40
mairie.eygalières@wanadoo.fr
www.mairie-eygalières.fr

Fontvieille

8, rue Marcel Honorat 13990 Fontvieille
© 04 90 54 79 02 Fax 04 90 54 64 87
mairie@fontvieille.fr
www.fontvieille-provence.com

Mas Blanc des Alpilles

Place Pierre Limberton
13103 Mas Blanc des Alpilles
© 04 90 49 07 98 Fax 04 90 49 08 29
mairie.mba@wanadoo.fr
www.vallee-des-baux-alpilles.com

Maussane les Alpilles

Avenue de la Vallée des Baux
13520 Maussane les Alpilles
© 04 90 54 30 06 Fax 04 90 54 36 45
mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr
www.maussanelesalpilles.fr

Mouriès

35, rue du Pasteur 13890 Mouriès
© 04 90 47 50 01 Fax 04 90 47 54 87
accueil@mairie-mouries.fr
www.mouries.fr

Le Paradou

Place Charloun Rieu 13520 Le Paradou
© 04 90 54 54 01 Fax 04 90 54 54 07
mairie.paradou@wanadoo.fr

Saint Étienne du Grès

Place de la Mairie
13103 Saint Étienne du Grès
© 04 90 49 16 46 Fax 04 90 49 06 28
saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr

Saint Rémy de Provence

Place Jules Pélissier
13210 Saint Rémy de Provence
© 04 90 92 08 10 Fax 04 90 92 28 63
www.mairie-saintremydeprovence.fr

Les opérations d'investissement de la CCVBA inscrites au budget 2011

En 2011, les élus de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ont voté un budget de près de 4.000 000 d'Euros d'investissements. Plus de 50% du montant global de ce budget est consacré au soutien au développement économique et de l'emploi local

En 2011, la CCVBA a inscrit à ses budgets environ 4 millions d'Euros en vue d'investir sur le territoire des Alpilles. Les postes ont porté notamment dans les domaines du soutien au développement économique avec les programmes d'extension et d'amélioration des zones d'activités "La Massane" à Saint Rémy de Provence et "Les Grandes terres" à Eygalières pour un montant de 2.465 000 €.

Ces programmes de travaux conduits en partenariat avec le Parc naturel régional des Alpilles (PNRA), la Chambre de commerce et d'industrie territoriale du pays d'Arles (CCITPA) et le Conseil en aménagement, urbanisme et environnement (CAUE), contribuent à donner une nouvelle image à ces deux zones à vocation artisanale. Une dizaine de lots ont été vendus et dix autres sont en compromis. Ces nouvelles implantations d'entreprises vont

Photo : CCVBA.



générer la création de l'ordre d'une centaine d'emplois à ce jour.

L'autre section importante du budget 2011 a été consacrée aux aménagements des trois sites des déchèteries

Le service aux utilisateurs de la déchèterie communautaire de Maussane-les-Alpilles/Le Paradou a été notamment amélioré avec la mise en place d'une nouvelle signalétique et d'un container à de produits dangereux (soude, white spirit, acides...)

intercommunales implantés sur les communes de Maussane - le Paradou, Saint Rémy de Provence et de Saint Étienne du Grès pour une somme globale de 597.200 €.

* Travaux d'assainissement sur le site de la fourrière animale de la SPA des Baux-de-Provence

Dans les prochaines semaines d'importants travaux de raccordement au réseau d'assainissement public des Baux de Provence vont être conduits sur le site de la fourrière animale. Pour cette mise en conformité les élus de la CCVBA ont voté la somme de 235.000 €.



Les investissements 2011

● Centre d'enfouissement technique communautaire

337.000 € (Études sur la réhabilitation et aménagements)

● Aire de lavage communautaire de Maussane-les-Alpilles

Le Paradou 29.200 €. (Mise aux normes)

● Déchèterie communautaire de Saint Étienne-du-Grès

88.500 € (Acquisition matériel et mise aux normes)

● Déchèterie communautaire de Maussane-les-Alpilles

Le Paradou 136.500 € (Acquisition matériel et mise aux normes)

● Déchèterie communautaire de Saint Rémy de Provence

6.000 € (Étude)

● Fourrière animale gérée par la SPA des Baux de Provence 235.000 € *

● Boucle locale ADSL haut débit 305.500 €

(Travaux de réseaux)

● ZA La Massane à Saint Rémy de Provence

2.135 000 € (Acquisition de terrains et travaux)

● ZA Les grandes terres à Eygalières 330.000 €

(Acquisition de terrains et travaux)

Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles Route de Saint-Martin-de-Crau (RD27) 13520 Maussane-les-Alpilles (Bouches-du-Rhône - France) © 04 90 54 54 20 Fax 04 90 54 28 34. www.vallee-des-baux-alpilles.com. bienvenue@vallee-des-baux-alpilles.com. **Directeur de la publication** Hervé Chérubini (Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles). **Commission communication CCVBA** présidée par Guy Frustié (Maire de Fontvieille, 2^{ème} vice président de la CCVBA délégué à la communication). Olivier Michel (Aurville), Anne Poniatowski (Les Baux de Provence), Claudine Leclercq (Eygalières), Jean-Louis Villermy (Mas Blanc des Alpilles), Marc Fusat (Maussane les Alpilles), Christiane Dugrignon (Mourières), Henri Graugnard (Le Paradou), Jean Blanc (Saint Étienne du Grès), Agnès Paradas (Saint Rémy de Provence), Julien Cozette (Directeur général des services CCVBA). **Conception - rédaction - réalisation maquette** Commission Communication CCVBA avec le concours du Service Communication de la Mairie de Fontvieille. **Illustrations pour ce numéro CCVBA / Apart 2011** / Éric Auphan / Jean Esposito / Services communication Saint Rémy de Provence - Mourières - Fontvieille / Marseille Provence 2013 / SPA des Baux de Provence / DR. **Tirage** 15.000 exemplaires. Dépôt légal à parution - **Périodicité** 2 numéros par an. Imprimé sur papier écologique. **Impression pour ce numéro** Imprimerie des Alpilles (Fontvieille) Tél. 04 90 54 60 60.

